

RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00429

Numéro SIREN : 378 472 864

Nom ou dénomination : Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006378

# **SARL MUGNIER-POLLET**

163 chemin de la Bequette  
PATERIER  
74410 SAINT-EUSTACHE

## **Etats Financiers**

du 01/04/2017 au 31/03/2018

## ■ Sommaire

<b>Attestation d'Expert-Comptable</b>	<b>1</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>3</b>
Compte de résultat	4
Bilan actif	6
Bilan passif	7
<b>Etats Complémentaires</b>	<b>9</b>
Détail du compte de résultat	10
Détail du bilan	13
Tableau des emprunts	17
Soldes intermédiaires de gestion	19
Du résultat à la trésorerie	20
<b>Documents Fiscaux</b>	<b>21</b>

## ■ Attestation d'Expert-Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET relatifs à l'exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

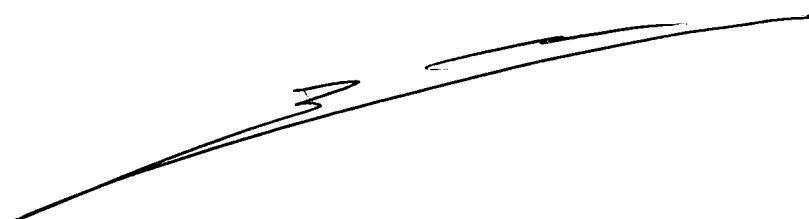
		Montants en EURO
Total bilan		245 430
Chiffre d'affaires		278 983
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>		<b>-101 688</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

*Fait à METZ-TESSY  
Le 28 juin 2018*

*Le Curieux-Belfond Hervé  
EXPERT COMPTABLE*



**Etats Complémentaires** 

**■ Détail du compte de résultat**

	31/03/18	31/03/17	Abs.(M)	Abs. (%)
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue (biens)				
70140000 - VENTES BOIS CHAUFFAGE	35 796	29 364	6 432	21,91
70141000 - VENTES BOIS 20%	220 480	361 421	-140 941	-39,00
70190000 - VENTES BOIS EXPORT		6 986	-6 986	-100,00
	256 276	397 771	-141 495	-35,57
Production vendue (services)				
70411000 - ABATTAGE 20%	4 333	5 948	-1 615	-27,15
70420000 - DEBARDAGE 20%	9 600	14 093	-4 493	-31,88
70425000 - TRAVAUX "TVA AUTOLIQUI		7 680	-7 680	-100,00
70430000 - TRANSPORT 20%	450	14 081	-13 631	-96,80
70610000 - DENEIGEMENT 20%	5 323	319	5 004	NS
70680000 - AUTRES PREST° DE SERV	3 000	8 195	-5 195	-63,39
	22 706	50 316	-27 610	-54,87
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>278 983</b>	<b>448 087</b>	<b>-169 104</b>	<b>-37,74</b>
Dont à l'exportation et livraisons intracommuna		6 986	-6 986	-100,00
Production stockée				
71342000 - VARIATION EN COURS DEB	-745	2 350	-3 095	-131,70
	-745	2 350	-3 095	-131,70
Autres produits				
75800000 - PRODUITS DIVERS GESTIO	12	1	12	NS
79100000 - TRANSF CHARGES D'EXPL	19 271	5 800	13 471	232,24
	19 283	5 801	13 482	232,42
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>297 521</b>	<b>456 238</b>	<b>-158 717</b>	<b>-34,79</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de m.p & aut.approv.				
60110000 - ACHATS BOIS	11 598	4 714	6 884	146,02
60120000 - ACHATS BOIS EXO	91 419	117 688	-26 268	-22,32
60210000 - ACHATS DE MATERIES CO	197	273	-76	-27,86
60211000 - CARBURANT STOCKE (GN)	8 172	10 717	-2 545	-23,75
60213000 - HUILE	366	1 177	-810	-68,86
	111 753	134 569	-22 816	-16,95
Variation de stock (m.p.)				
60311000 - VARIATION STOCKS BOIS	-14 614	25 600	-40 214	-157,08
60312000 - VARIATION STOCKS BOIS	10 350	-5 765	16 115	-279,54
60321100 - VARIATION STOCKS CARB	-813	75	-889	NS
	-5 077	19 911	-24 987	-125,50
Autres achats & charges externes				
60410000 - SOUS-TRAITANCE BUCHER	21 091	49 159	-28 068	-57,10
60420000 - SOUS-TRAITANCE DEBARD	3 495	5 599	-2 105	-37,59
60480000 - AUTRES TRAVAUX SOUS-T	1 000	3 243	-2 243	-69,16
60610000 - EAU GAZ ELECTRICITE	1 338	1 344	-6	-0,44
60615100 - CARBURANT GAZOLE	5 236	16 086	-10 851	-67,45
60615200 - CARBURANT ESSENCE	974	773	202	26,08
60631000 - ACHATS PETITS MATERIEL	1 017	1 169	-152	-12,98
60632000 - VETEMENTS DE TRAVAIL	658	356	302	84,91
60640000 - FOURNITURES ADMINISTR	879	1 143	-264	-23,09
60680000 - FOURNITURES DIVERSES	145	241	-96	-39,74
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIERES		30	-30	-100,00
61350000 - LOCATIONS MOBILIERES	2 255	1 043	1 212	116,27

## ■ Détail du compte de résultat

	31/03/18	31/03/17	Abs.(M)	Abs. (%)
61551000 - ENTRETIEN REPARAT° M	5 179	21 559	-16 380	-75,98
61552000 - ENTRETIEN REPARAT° VE	3 094	6 064	-2 970	-48,98
61611100 - ASSURANCE CA PACIFICA	1 953	1 656	297	17,95
61611110 - ASSURANCE CA PACIFICA	922	881	40	4,57
61611200 - ASSURANCE AXA VEHICUL	3 639	3 317	323	9,72
61611300 - ASSURANCE AXA MULTIPR	3 244	3 125	119	3,82
61612000 - ASSURANCE GROUPAMA	1 959	3 707	-1 748	-47,16
61614000 - ASSURANCE PRET PROFE	1 155	1 031	124	12,02
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	290	280	10	3,57
61850000 - FORMATIONS	292		292	
62261000 - HONORAIRES COMPTABLE	5 500	5 653	-153	-2,71
62261100 - HONORAIRES SECRETARIA	7 014	12 875	-5 862	-45,53
62262000 - HONORAIRES JURIDIQUES	500	2 000	-1 500	-75,00
62270000 - FRAIS D'ACTES & CONTEN	94	6	88	NS
62310000 - ANNONCES & INSERTIONS	528	1 352	-824	-60,95
62410000 - TRANSPORTS/ACHATS	264		264	
62511000 - DEPLACEMENTS	289	1 401	-1 111	-79,34
62512000 - RESTAURANT	448	1 469	-1 021	-69,50
62610000 - TELEPHONE & INTERNET	1 496	2 076	-580	-27,92
62620000 - FRAIS POSTAUX	144	288	-143	-49,84
62780000 - FRAIS BANCAIRES	3 518	4 918	-1 400	-28,47
62810000 - COTISATIONS PROFESSIONNELLES	452	387	64	16,57
	80 061	154 231	-74 170	-48,09
Impôts, taxes et vers. assim.				
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	316	-31	347	NS
63330000 - FORMATION CONTINUE	531	665	-133	-20,06
63511000 - COTISATION FONCIERE DE	583	581	2	0,34
63513000 - TAXE A L'ESSIEU	828	621	207	33,33
63781000 - CSG DEDUCTIBLE	3 133	1 799	1 334	74,15
63788000 - TAXES DIVERSES	1 113	670	443	66,15
	6 504	4 304	2 200	51,10
Salaires et Traitements				
64110000 - SALAIRES BRUTS	40 178	36 090	4 088	11,33
64120000 - CONGES PAYES	-43	-90	47	-51,82
64411000 - REMUNERATION DU GERA	37 000	32 400	4 600	14,20
64412000 - MSA GERANT (AMEXA)	19 826	10 716	9 110	85,01
64413000 - GROUPAMA GAN VIE RETR	1 453	1 439	13	0,94
64414000 - GROUPAMA SANTE PREVO	2 553	2 404	149	6,18
64415000 - PREDICA RETRAITE GERA	1 362	932	430	46,11
64416000 - MUTUALIA COMPL SANTE	2 443	2 347	96	4,09
	104 771	86 238	18 532	21,49
Charges sociales				
64520000 - ADREA MUTUELLE	136		136	
64530000 - AG2R	447	448	-1	-0,13
64552000 - MSA	15 263	5 904	9 359	158,52
64580000 - AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	-1	-48	47	-97,93
	15 844	6 303	9 541	151,37
Amortissements et provisions				
68112000 - DOT AMORT/IMMOS CORP	78 323	77 878	444	0,57
	78 323	77 878	444	0,57
Autres charges				
65800000 - CHARGES DIVERSES GEST	1	1		11,76
	1	1		11,76
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>392 179</b>	<b>483 434</b>	<b>-91 255</b>	<b>-18,88</b>

## Détail du compte de résultat

	31/03/18	31/03/17	Abs. (M)	Abs. (%)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-94 658</b>	<b>-27 197</b>	<b>-67 462</b>	<b>248,05</b>
<b>Produits financiers</b>				
76800000 - AUTRES PRODUITS FINAN	7	8	-1	-9,45
	7	8	-1	-9,45
<b>Charges financières</b>				
66110000 - INTERETS DES EMPRUNTS	2 810	4 804	-1 994	-41,51
66160000 - INTERETS BANCAIRES	787	1 879	-1 092	-58,11
66700000 - CHARGES SUR CESSIONS	32	16	17	103,97
	3 629	6 698	-3 069	-45,82
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 622</b>	<b>-6 690</b>	<b>3 068</b>	<b>-45,86</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-98 280</b>	<b>-33 887</b>	<b>-64 393</b>	<b>190,03</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
77100000 - PRODUITS EXCEPTIONNEL		726	-726	-100,00
77520000 - PROD CESS ELEM CEDES I	21 667	120 500	-98 833	-82,02
	21 667	121 226	-99 559	-82,13
<b>Charges exceptionnelles</b>				
67120000 - PENALITES ET AMENDES	450	111	339	306,50
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEP		20 300	-20 300	-100,00
67520000 - VNC ELEM CEDES IMMOS	24 624		24 624	
	25 074	20 411	4 664	22,85
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 408</b>	<b>100 815</b>	<b>-104 223</b>	<b>-103,38</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-101 688</b>	<b>66 929</b>	<b>-168 617</b>	<b>-251,93</b>

**■ Détail du bilan**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 31/03/18</b>	<b>Net au 31/03/17</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - BREVETS LOGICIELS	1651		651	651
28050000 - AMORT BREVETS LOGICIE		651	-651	-651
Fonds commercial				
20700000 - FONDS COMMERCIAL	3 049		3 049	3 049
	3 049		3 049	3 049
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, mat. et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	356 356		356 356	328 911
21550000 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 943		8 943	7 823
28154000 - AMORT MATERIEL INDUST		230 797	-230 797	-175 666
28155000 - AMORT OUTILLAGE INDUS		7 199	-7 199	-6 664
	365 299	237 996	127 303	154 403
Autres immobilisations corporelles				
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	108 095		108 095	106 795
21830000 - MATERIEL DE BUREAU & IN	1 139		1 139	1 139
21840000 - MOBILIER	152		152	152
28182000 - AMORT MATERIEL DE TRA		76 102	-76 102	-56 820
28183000 - AMORT MATERIEL DE BUR		1 139	-1 139	-1 139
28184000 - AMORT MOBILIER		152	-152	-152
	109 386	77 393	31 993	49 975
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres titres immobilisés				
27180000 - AUTRES TITRES IMMOBILIS	188		188	181
	188		188	181
Autres immobilisations financières				
27500000 - DEPOTS ET CAUTIONNEME	1 847		1 847	1 847
	1 847		1 847	1 847
<b>TOTAL ACTIF (IMMOBILISE)</b>	<b>480 420</b>	<b>316 040</b>	<b>164 380</b>	<b>209 455</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
31000000 - STOCKS MATERIES PREMI	14 614		14 614	10 350
32100000 - STOCKS MATERIES CONS	1 727		1 727	913
	16 340		16 340	11 263
En cours de production de services				
34500000 - PRESTATIONS DE SERVICE	8 000		8 000	8 745
	8 000		8 000	8 745
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	49 032		49 032	53 368
41810000 - CLIENTS FACTURES A ETA	2 000		2 000	
	51 032		51 032	53 368
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	394		394	3 608
	394		394	3 608
Personnel - Organismes sociaux				
43752000 - MSA				2 069
				2 069

## ■ Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/18	Net au 31/03/17
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44560000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS	278		278	
44581000 - TVA A REGULARISER	73		73	
44586000 - ETAT TVA SUR FACT NON	106		106	801
	457		457	801
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
50810000 - AUTRES VALEURS MOBILIE	860		860	2 075
	860		860	2 075
Disponibilités				
51211400 - CREDIT AGRICOLE DES SA				54 243
				54 243
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'	3 968		3 968	3 626
	3 968		3 968	3 626
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>81 051</b>		<b>81 051</b>	<b>139 798</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>561 470</b>		<b>316 040</b>	<b>245 430</b>
				<b>349 253</b>

**Détail du bilan**

	<b>Net au</b> <b>31/03/18</b>	<b>Net au</b> <b>31/03/17</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital social		
10133000 - CAPITAL MUGNIER-POLLET HERVE	67 581	67 581
10134000 - CAPITAL ANGELIQUE	22 517	22 517
	90 097	90 097
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE	9 010	9 010
	9 010	9 010
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RESERVES	9 274	9 274
	9 274	9 274
Report à nouveau		
11000000 - RAN SOLDE CREDITEUR	23 989	
11900000 - RAN SOLDE DEBITEUR		-42 940
	23 989	-42 940
Résultat de l'exercice	<b>-101 688</b>	<b>66 929</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>30 682</b>	<b>132 370</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts		
16410400 - EMPRUNT 37552€ N°6631		7 276
16410500 - EMPRUNT 25500 € N°4286	8 737	12 450
16410600 - EMPRUNT 35735€ N°2235	2 571	5 053
16410800 - EMPRUNT 100000€ N°9665	66 275	80 018
16410900 - EMPRUNT 42000€ N°4980	35 402	41 067
16411100 - EMPRUNT 19800€ N°9255	17 551	
16470100 - EMPRUNT 6500€ N°1454	2 215	4 381
	132 749	150 245
Découverts et concours bancaires		
51211400 - CREDIT AGRICOLE DES SAVOIES	26 059	
51980000 - INTERETS COURUS/CONCOURS BANCAIRES	381	134
	26 440	134
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	159 189	150 379
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - COMPTE COURANT MUGNIER-POLLET HERVE	721	4 595
	721	4 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	33 717	29 675
40810000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	2 329	5 062
	36 046	34 736
Personnel		
42100000 - PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	2 762	2 237
42820000 - DETTES PROVIS PR CONGES A PAYER		43
	2 762	2 281
Organismes sociaux		
43730000 - AG2R	790	135
43752000 - MSA		2 496
43820000 - CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER		1
43860000 - ORGAN SOCIAUX CHARGES A PAYER	129	604
	3 416	740
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44551000 - TVA A DECAISSEUR	6 674	9 753

**Détail du bilan**

	Net au 31/03/18	Net au 31/03/17
44566000 - TVA DEDUCTIBLE/ABS		333
44587000 - ETAT TVA SUR FACT A ETABLIR	182	
	6 856	10 086
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44860000 - ETAT CHARGES A PAYER	818	694
	818	694
Dettes fiscales et sociales	13 851	13 801
Autres dettes		
41100000 - CLIENTS	4 510	
46730000 - CVO FBF PROPRIETAIRES A REVERSER	431	235
46860000 - CHARGES A PAYER		13 137
	4 941	13 372
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>214 748</b>	<b>216 883</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>245 430</b>	<b>349 253</b>

## Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er versst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/04/2017	Mouvements		Solde au 31/03/2018	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans

EMPRUNT 12000€ N°2235 CA 12 000,00 3,50 %	10/04/2014 60 Mois 13/03/2014 10/03/2019	5 052,98		2 482,32	2 570,66	2 570,66		
EMPRUNT 100000€ N°9665 - 100 000,00 2,50 %	10/10/2015 84 Mois 09/09/2015 10/09/2022	80 017,91		13 743,35	66 274,56	14 090,91	52 183,65	
EMPRUNT 37552€ N°6631 CA 37 552,00 2,75 %	18/03/2013 60 Mois 18/02/2013 18/02/2018	7 275,94		7 275,94	0,00			
EMPRUNT 25500€ N°4286 CA 25 500,00 2,75 %	10/07/2013 84 Mois 15/04/2013 10/06/2020	12 450,17		3 713,03	8 737,14	3 816,44	4 920,70	
EMPRUNT 6500€ N°1454 CREDIT AGRICOLE 6 500,00 2,20 %	10/04/2016 36 Mois 17/03/2016 10/03/2019	4 380,85		2 166,25	2 214,60	2 214,60		
EMPRUNT 42000€ N°4980 CREDIT AGRICOLE 42 000,00 2,00 %	10/02/2017 84 Mois 04/01/2017 10/01/2024	41 066,76		5 665,18	35 401,58	5 779,52	24 308,39	5 313,67
EMPRUNT 28000€ N° 0813 - 28 000,00 1,35 %	20/08/2017 84 Mois 20/07/2017 20/02/2018		28 000,00	28 000,00	0,00			

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er versl. Durée Conclu Fin	Solde au 01/04/2017	Mouvements		Solde au 31/03/2018	Capital restant du		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Tableau des emprunts								

EMPRUNT 19800€ N°9255	30/09/2017		19 800,00	2 249,26	17 550,74	3 892,67	13 658,07	
-	60 Mois							
19 800,00	06/09/2017							
1,20 %	31/08/2022							
<b>271 352,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>150 244,61</b>	<b>47 800,00</b>	<b>65 295,33</b>	<b>132 749,28</b>	<b>32 364,80</b>	<b>95 070,81</b>	<b>5 313,67</b>

## ► Soldes intermédiaires de gestion

	31/03/18	%	31/03/17	%	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>278 983</b>	<b>100,00</b>	<b>448 087</b>	<b>100,00</b>	<b>-169 104</b>	<b>-37,74</b>
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue	278 983		448 087		-169 104	-37,74
Production stockée	-745		2 350		-3 095	-131,70
Production immobilisée						
Sous-traitance directe	25 585		58 001		-32 416	-55,89
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>252 653</b>	<b>100,00</b>	<b>392 436</b>	<b>100,00</b>	<b>-139 783</b>	<b>-35,62</b>
Achats de matières premières et approv.	111 753		134 569		-22 816	-16,95
Variation de stocks	-5 077		19 911		-24 987	-125,50
Consommation matière	106 676	42,22	154 479	39,36	-47 803	-30,94
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	<b>145 977</b>	<b>57,78</b>	<b>237 957</b>	<b>60,64</b>	<b>-91 980</b>	<b>-38,65</b>
<b>ACTIVITE</b>	<b>252 653</b>	<b>100,00</b>	<b>392 436</b>	<b>100,00</b>	<b>-139 783</b>	<b>-35,62</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>145 977</b>	<b>57,78</b>	<b>237 957</b>	<b>60,64</b>	<b>-91 980</b>	<b>-38,65</b>
Autres achats et charges externes	35 205	13,93	90 430	23,04	-55 224	-61,07
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>110 771</b>	<b>43,84</b>	<b>147 527</b>	<b>37,59</b>	<b>-36 756</b>	<b>-24,91</b>
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	6 504	2,57	4 304	1,10	2 200	51,10
Charges de personnel	120 615	47,74	92 541	23,58	28 073	30,34
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 347</b>	<b>-6,47</b>	<b>50 681</b>	<b>12,91</b>	<b>-67 029</b>	<b>-132,26</b>
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	12		1		12	NS
Dot. amortissements et provisions	78 323	31,00	77 878	19,84	444	0,57
Autres charges	1		1			11,76
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-94 658</b>	<b>-37,47</b>	<b>-27 197</b>	<b>-6,93</b>	<b>-67 462</b>	<b>248,05</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	7		8		-1	-9,45
Charges financières	3 629	1,44	6 698	1,71	-3 069	-45,82
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-98 280</b>	<b>-38,90</b>	<b>-33 887</b>	<b>-8,63</b>	<b>-64 393</b>	<b>190,03</b>
Produits exceptionnels	21 667	8,58	121 226	30,89	-99 559	-82,13
Charges exceptionnelles	25 074	9,92	20 411	5,20	4 664	22,85
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3 408</b>	<b>-1,35</b>	<b>100 815</b>	<b>25,69</b>	<b>-104 223</b>	<b>-103,38</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-101 688</b>	<b>-40,25</b>	<b>66 929</b>	<b>17,05</b>	<b>-168 617</b>	<b>-251,93</b>

## ■ Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
<b>Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :</b>		<b>101 688</b>
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	78 323	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	2 958	
<b>Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation</b>		<b>20 408</b>
<b>Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :</b>		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	21 667	
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	47 800	
Subventions obtenues sur l'exercice		
<b>Total des ressources externes de l'exercice</b>		<b>69 467</b>
<b>Mais votre entreprise doit financer :</b>		
Distributions mises en paiement sur l'exercice		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		57 872
Réduction des fonds propres Remboursement de comptes courants		3 874
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		65 295
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
<b>Total des besoins de financement de l'exercice</b>		<b>127 041</b>
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	56 183	
<b>A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :</b>		<b>21 799</b>
<b>Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :</b>		
Augmentation des stocks		4 332
Aucune variation des acomptes versés sur commandes		
Diminution de l'en-cours clients	2 336	
Diminution des autres créances	5 286	
Aucune variation des acomptes reçus		
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	1 309	
Augmentation des dettes fiscales et sociales	50	
Diminution des autres dettes		8 431
<b>Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation</b>		<b>3 781</b>
<b>La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :</b>		<b>25 580</b>

## Documents Fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 163 chemin de la Bequette 74410 SAINT-EUSTACHE

Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 7 8 4 7 2 8 6 4 0 0 0 1 6

Néant  \*

Exercice N clos le,  
31/03/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMobilisations incorporelles	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	651	651
	Fonds commercial (1)	AH	3 048	3 048
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	127 302
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 992
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMobilisations corporelles	IMMobilisations financières (2)	CS	CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	
	Autres participations	BB	BC	
	Créances rattachées à des participations	BD	BE	188
	Autres titres immobilisés	BF	BG	
	Prêts	BH	BI	1 846
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	164 379
	TOTAL (II)		316 039	16 340
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	16 340
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO	
	En cours de production de biens	BP	BQ	8 000
	En cours de production de services	BR	BS	
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU	
	Marchandises	BV	BW	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	51 031
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	850
	Autres créances (3)	CB	CC	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	859
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CF	CG	
	Disponibilités	CH	CI	3 968
DIVERS	CRÉANCES	CJ	CK	81 050
	Charges constatées d'avance (3)*	CW		
	TOTAL (III)			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CO	IA	316 039
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		245 430	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an CR
	Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MUGNIER-POLLET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>90 097</u> )	DA <u>90 097</u>
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u> )	DC
	Réserve légale (3)	DD <u>9 009</u>
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u> )	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u> )	DG <u>9 274</u>
	Report à nouveau	DH <u>23 988</u>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI <u>( 101 687)</u>
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL <u>30 682</u>
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
DETTE (4)	<b>TOTAL (II)</b>	DO
	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR
RENOVIS	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU <u>159 188</u>
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u> )	DV <u>721</u>
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX <u>36 045</u>
	Dettes fiscales et sociales	DY <u>13 851</u>
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA <u>4 940</u>
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC <u>214 748</u>
	Ecart de conversion passif*	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE <u>245 430</u>
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG <u>114 363</u>
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH <u>26 439</u>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER - POLLET

Néant  \*

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	256 276	FF 256 276
		services *	FG	22 706	FI 22 706
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	278 982	FK	FL 278 982
	Production stockée*				FM ( 745)
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 19 270
	Autres produits (1) (11)				FQ 12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 297 520
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 111 752
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV ( 5 076)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 80 061
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 6 503
	Salaires et traitements*				FY 104 770
	Charges sociales (10)				FZ 15 844
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*		GA 78 322
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 392 179
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG ( 94 658)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III) GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV) GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 7
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 7
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 3 596
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT 32
	Total des charges financières (VI)				GU 3 629
	Total des charges financières (VI)				GV ( 3 621)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW ( 98 280)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)**

**Désignation de l'entreprise** SARL MUGNIER - POLLET

Néant

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			KE					
	Terrains				3 699		D8		D9				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KG		KH				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KJ		KK				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KM		KN			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KP		KQ			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				336 733		KS		KT				
	Matériel de transport*				106 794		KV		KW				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				1 291		KY		KZ				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LB		LC				
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LF		LI				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				444 819		LO		LP				
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP		181		IR				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1 846		IU				
	TOTAL IV				LQ		2 027		LR				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		450 547		ØH				
	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LV		IØ			
	Terrains				IP			LY		LØ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA		LW			
		Sur sol d'autrui		IR				MD		3 699			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements et aménagements divers		IS				MG		MØ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				MJ		108 094			
		Inst. gales., agencements, aménagements divers		IU				MM		MØ			
		Matériel de transport		IV				MP		1 291			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS		MØ			
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV		MØ			
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		MØ			
	Avances et acomptes				NC			ND		MØ			
	TOTAL III				IY			NG		MØ			
	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		MØ			
	Autres participations				IO			ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés				II			2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F			
	TOTAL IV				I3			NJ		NK			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK		ØL			
	28 000										ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MUGNIER-POLLET</u>												Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE	651	PF		PG		PH	651	
Terrains						PI		PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ	
		Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU	
		Inst. générales, agencements, aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	182 330	QA	55 665	QB		QC	237 995	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales., agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG	
		Matériel de transport					QH	56 819	QI	22 657	QJ	3 375	QK	76 101
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	1 291	QM		QN		QO	1 291
		Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT	
TOTAL III						QU	240 441	QV	78 322	QW	3 375	QX	315 388	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)						QN	241 092	QP	78 322	QQ	3 375	QR	316 039	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1							
TOTAL II														
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8							
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6							
Sur sol propre														
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4							
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7							
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5							
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3							
Autres immobilisations corporelles	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1							
Emballages récup. et divers														
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8							
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM										
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ							
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler										Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP		SR		

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLETNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>e</sup> du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER-POLLET					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ  DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 846	UV		UW 1 846		
	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	51 031		51 031			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée*)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	456		456			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	393		393			
	Charges constatées d'avance		VS	3 968		3 968			
	TOTaux		VT	57 697	VU	55 850	VV 1 846		
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	VE	VF		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice						
	(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	26 439		26 439				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	132 749		32 364	95 070	5 313		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 045		36 045				
Personnel et comptes rattachés		8C	2 761		2 761				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 415		3 415				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 855		6 855				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	818		818				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	721		721				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 940		4 940				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTaux		VY	214 748	VZ	114 363	95 070	5 313		
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	47 800	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	65 295	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER - POLLET								Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/03/2018	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :	WA WB WC XE XW XY I7 K7 I8 ZN WN WO XR WQ Y1 Y3 TOTAL I WR WS WT WU WV WH WP WW XB I6 WZ XA ZY XD XF XS XG Y2 TOTAL II XH XJ ZL XL XO	
		de son conjoint		moins part déductible*						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités	WJ	450	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)								
		Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	17 646	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN				
						XO				

## ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

### Désignation

SARL MUGNIER-POLLET

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓	↓
	ligne W1	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)** xu

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER - POLLET							Néant <input style="width: 15px; height: 15px; vertical-align: middle;" type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	– Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D			– Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		
	<b>TOTAL I</b>	<b>0F</b>			Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		
			<b>TOTAL II</b>	ZH				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT 25 585	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ 2 255	
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS 13 107	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						VV	
IMPOSTS ET TAXES	– Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES 451	)	ST 39 113	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ 80 061	
	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW 583	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS	)	9Z 5 920	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX 6 503	
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée						YY 56 369	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ 13 674	
	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						0B 35 001	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK %	
DIVERS	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP	1 0 1 7 4 0	– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER-POLLET

Néant  \*

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	REMORQUE PALMS16T & GRUE 17/07/2017	28 000		3 375	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
	⑦	⑧	⑨	⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	21 666	( 2 957)	( 2 957)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		( 2 957)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(A)	(B)	(C)		
					(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise :SARL MUGNIER - POLLET

## Néant

1

## **A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1	120 500	40 166	40 166
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
<b>TOTAL 2</b>		120 500	40 166	40 166	40 168

## **B** PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER-POLLET

Néant 

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MUGNIER - POLLET</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à <b>10 %</b> taxées à <b>15 %</b> taxées à <b>18 %</b> taxées à <b>19 %</b> taxées à <b>25 %</b>		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1		
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2		
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3		
Prélèvements opérés	— donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4		
	— ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5		
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)		6		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7		
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*</b> (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>(1)</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>(2)</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>(5)</b>
		donnant lieu à complément d'impôt <b>(3)</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>(4)</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER-POLLET

Exercice ouvert le : 01/04/2017 et clos le : 31/03/2018 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	278 982
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>		<b>OX</b> 278 982

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	4 331
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 270
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>		<b>OM</b> 23 614

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	111 752
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	77 806
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>		<b>OJ</b> 189 559

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	113 038
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	113 038
--	----	---------

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX 278 982
Effectifs au sens de la CVAE			EY 1
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 1 8
Date de cessation			HR / / /

**VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs**

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte de modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXERCICE CLOS LE

31/03/2018

N° SIRET 3 7 8 4 7 2 8 6 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MUGNIER-POLLET

ADRESSE (voie) 163 chemin de la Bequette

CODE POSTAL 74410

VILLE

SAINT-EUSTACHE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5 910

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique MUGNIER-POLLET Prénom(s) HERVENom marital  % de détention  Nb de parts ou actions 4 433

Naissance : Date 20011967 N° Département 74 Commune ANNECY Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie  PATERIER EST

Code Postal 74410 Commune SAINT-EUSTACHE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique COLOMBIER Prénom(s) ANGELIQUE

Nom marital MUGNIER-POLLET % de détention 24.99 Nb de parts ou actions 1 477

Naissance : Date 13021968 N° Département 73 Commune ALBERTVILLE Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie  PATERIER EST

Code Postal 74410 Commune SAINT-EUSTACHE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE CLOS LE

31/03/2018

N° SIRET

3 7 8 4 7 2 8 6 4 0 0 0 1 6

## DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MUGNIER-POLLET

ADRESSE (voie)

163 chemin de la Bequette

CODE POSTAL

74410

VILLE

SAINT-EUSTACHE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N°

Voie

Adresse : Code Postal

Commune

Pays

**Déclaration 2031** 



Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 *septies A bis*  
du Code Général des Impôts)

## IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/2017	et clos le	31/03/2018	Régime simplifié d'imposition
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :		Adresse du domicile de l'exploitant :													
SARL MUGNIER-POLLET															
Adresse de la direction de l'entreprise :		Ancienne adresse en cas de changement :													
163 chemin de la Bequette PATERIER 74410 SAINT-EUSTACHE															
SIRET		3	7	8	4	7	2	8	6	4	0	0	0	1	6

## B DIVERS

Activités exercés : Exploitation forestière	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)	
---	---	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	Col. 1'	Col. 2
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers	(compris dans les résultats ci-dessus)	0	10 594
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①		b	
revenus nets exonérés (a - b)		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②		d	
		Total c + d	10 594
3 Total		0	10 594

## 4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③

## 4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)

- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.

e	
f	2 957

5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	à long terme imposables au taux de 12,8 % ④
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 <i>quindecies I-1</i> du CGI) ④	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 <i>septies A</i> du CGI) ⑥	

## 6 Éxonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	ZRR art. 44 <i>quindecies</i>	Autres dispositifs	⑧
ZFU art. 44 <i>octies</i> et 44 <i>octies A</i>	Zone franche d'activités	Jeunes entreprises (JEI)	Zone de restructuration de défense (art.44 <i>terdecies</i> )

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 *quater W*)

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social (art. 244 *quater X*)

Exonération ou ⑦ abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 %	sur le bénéfice
--------------------------------------	---	-----------------

## 7 BIC non professionnels (2031Bis) ⑨ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

## 8 Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Visa : CGA

Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : SAS BDO RHONE ALPES  
Allée de la Mandallaz 74370 METZ-TESSY
- du conseil :
- de l'association agréée : CGA 74  
11 rue JEAN JAURES 74000 ANNECY
- N° d'agrément de l'AA : 101740

Tél. : 04 50 27 69 83

Télécopie : 04 50 66 04 38

Tél. :

Télécopie :

Tél. :

Télécopie :

# IMPÔT SUR LE REVENU

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS  
2018

Désignation de l'entreprise : SARL MUGNIER-POLLET

et date de clôture de l'exercice :

31/03/2018

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

### D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICTS DES SOCIÉTÉS (voir renvoi page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'on pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés ③	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit ④
MONSIEUR MUGNIER-POLLET HERVE PATERIER EST 74410 SAINT-EUSTACHE GERANT	B	9 086	
MADAME MUGNIER-POLLET ANGELIQUE PATERIER EST 74410 SAINT-EUSTACHE ASSOCIEE	M	( 19 680)	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

### E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

### F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) . . . . .	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) . . . . .	

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exercice pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

### PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

### H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalement			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

## **Mesures incitatives**

# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SARL MUGNIER-POLLET  
378472864 BIC1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

## I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	749
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	2 352

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>	

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	33 593
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

**Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM**

## PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )


## III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.**

Dénomination de l'entreprise	SARL MUGNIER-POLLET	N° SIREN :	378472864
Adresse	163 chemin de la Bequette PATERIER 74410 SAINT-EUSTACHE		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAINT DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)		<input type="checkbox"/>
Dénomination de la société mère	N° SIREN :	
Adresse		

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE)		<input type="checkbox"/>
– Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :		
– Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :		

**I – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES<sup>1</sup>**

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année <sup>2</sup>		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
1	6 mois	6
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
<b>Nombre annuel moyen d'apprentis</b> (total colonne 3/12)	1	0.50

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés <sup>3</sup> depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année <sup>4</sup>		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
<b>Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique</b> (total colonne 6/12)	2	

<sup>1</sup> Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

<sup>2</sup> Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

<sup>3</sup> Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

<sup>4</sup> Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

## II – DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	1 990
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	45
Subventions publiques	5	1 286
<b>Total (ligne 3 + 4 - 5)</b>	<b>6</b>	<b>749</b>

### III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	800
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	749
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées ( servir le tableau cadre IV.A)	10	
<b>Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)</b>	11	749

#### IV – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES DE PERSONNES

**A – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt

**B – CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS<sup>5</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
		</

## **V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT**

**Entreprises individuelles** : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur la déclaration n° 2042 C–PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés :** le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572.

*Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

<sup>5</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

# CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD

(2018)

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Exercice ouvert le	01/04/2017	Clos le	31/03/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	37847286400016
SARL MUGNIER-POLLET 163 chemin de la Bequette PATERIER 74410 SAINT-EUSTACHE	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I- CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2017
<b>A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)</b>	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, <sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	1 2 352
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4 2 352
<b>B – Sur les rémunérations versées dans les DOM</b>	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</b>	10 2 352
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

## II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③)
<b>TOTAL</b>				12

### III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	①	②	③	(① - ②) X ③
<b>TOTAL</b>				

#### IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

#### **IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i> )	13		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14		
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i> )	16		

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe ( <i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i> )	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [( <i>totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe</i> ) + ligne 19]	20	

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

**IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

**– Pour les sociétés hors régime de groupe :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

**– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

**– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

## **Annexes fiscales**

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

A right-angled triangle with its right angle at the bottom-left vertex. The horizontal leg is labeled '1' at its right endpoint, and the vertical leg is also labeled '1' at its top endpoint. The hypotenuse is labeled with a question mark '?' at its top-right endpoint.

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET

163 chemin de la Bequette  
PATERIER  
74410 SAINT-EUSTACHE

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

**CA18CHAPAY**

**Désignation de l'entreprise** SARL MUGNIER - POLLET

163 chemin de la Bequette  
PATERIER  
74410 SAINT-EUSTACHE

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

**CA20CHAAVA**

Désignation de l'entreprise SARL MUGNIER-POLLET

163 chemin de la Bequette  
PATERIER  
74410 SAINT-EUSTACHE

# Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI

X

Désignation de l'associé	MUGNIER-POLLET HERVE PATERIER EST  74410 SAINT-EUSTACHE	
<b>Libellé</b>	<b>Réintégitations</b>	<b>Déductions</b>
<b>Résultat comptable</b>		76 265
<b>Corrections du résultat</b>	68 462	
Rémunération du travail des associés	61 767	
- Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés	37 000	
- Cotisations sociales obligatoires	19 825	
- Formation Professionnelle Continue	356	
- C.S.G. déductible	3 133	
- Assurance Retraite complémentaire facultative	1 452	
Avantages personnels non déductibles	6 357	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Autres charges et dépenses somptuaires		
Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles		
Amendes et pénalités	337	
Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		
<b>Provisions et charges à payer</b>		
<b>Régimes particuliers d'imposition</b>		
<b>Mesures d'incitation</b>		
<b>Réintégitations et déductions diverses</b>	30 124	13 234
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits</b>	9 086	
<b>Déficit de l'exercice reporté en arrière</b>		
<b>Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice</b>		
<b>Résultat fiscal</b>	9 086	
<b>Déficit reportable en avant</b>		
<b>Revenus de capitaux mobiliers</b>		
<b>Revenus nets</b>		
<b>Revenus soumis à l'IR</b>		
<b>Bénéfice imposable ou déficit reportable</b>	9 086	
<b>Réintégitations et déductions personnelles</b>		
Cotisations sociales obligatoires		
Formation Professionnelle Continue		
C.S.G. déductible		
Assurance Retraite complémentaire facultative		
Intérêts et ADI sur emprunts professionnels		
Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction		
Déplacements personnels professionnels		
Plus-values exonérées		
C.S.G. non déductible et R.D.S.		
Autres réintégitations et déductions personnelles		
<b>Revenu imposable</b>	9 086	

# Justification du résultat fiscal

Document transmis en EDI

Désignation de l'associé      MUGNIER-POLLET  
 ANGELIQUE  
 PATERIER EST  
 74410 SAINT-EUSTACHE

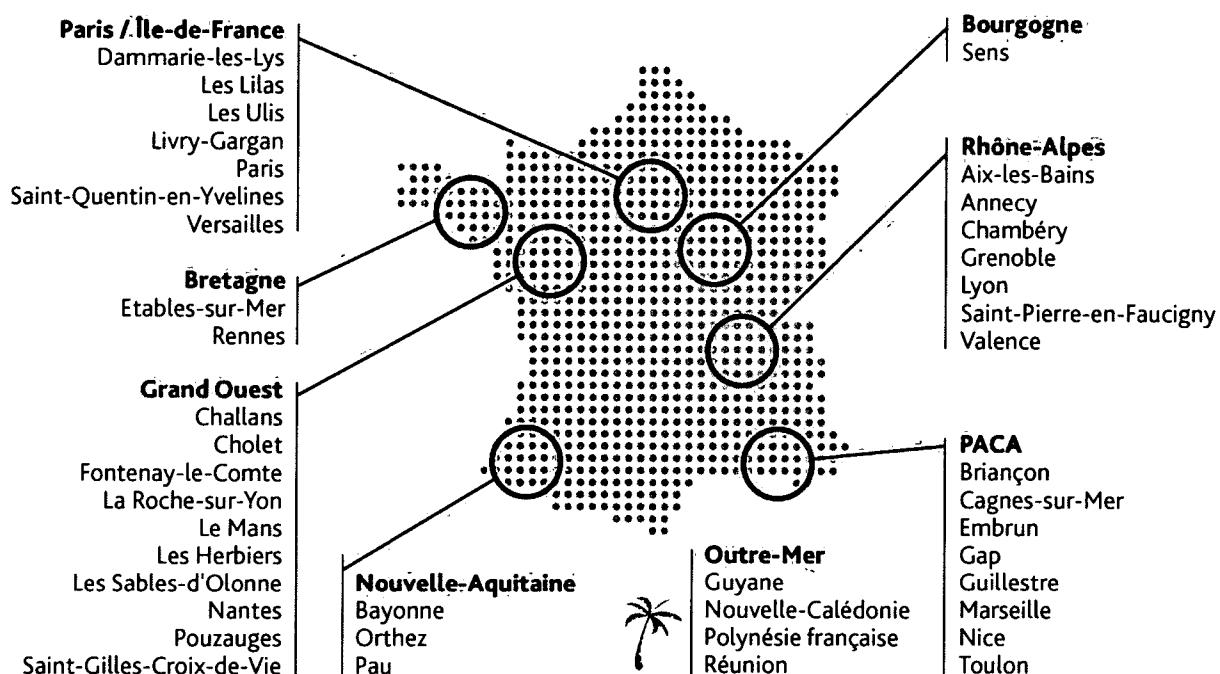
Libellé	Réintégitations	Déductions
<b>Résultat comptable</b>		25 422
<b>Corrections du résultat</b>	112	
Rémunération du travail des associés		
- Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés		
- Cotisations sociales obligatoires		
- Formation Professionnelle Continue		
- C.S.G. déductible		
- Assurance Retraite complémentaire facultative		
Avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Autres charges et dépenses somptuaires		
Charges à payer états et territoires non coopératifs non déductibles		
Amendes et pénalités	112	
Résultat réalisé par une société de personnes ou une GIE		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		
<b>Provisions et charges à payer</b>		
<b>Régimes particuliers d'imposition</b>		
<b>Mesures d'incitation</b>		
<b>Réintégitations et déductions diverses</b>	10 041	4 412
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits</b>		19 680
<b>Déficit de l'exercice reporté en arrière</b>		
<b>Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice</b>		
<b>Résultat fiscal</b>		19 680
<b>Déficit reportable en avant</b>		
<b>Revenus de capitaux mobiliers</b>		
<b>Revenus nets</b>		
<b>Revenus soumis à l'IR</b>		
<b>Bénéfice imposable ou déficit reportable</b>		19 680
<b>Réintégitations et déductions personnelles</b>		
Cotisations sociales obligatoires		
Formation Professionnelle Continue		
C.S.G. déductible		
Assurance Retraite complémentaire facultative		
Intérêts et ADI sur emprunts professionnels		
Frais de comptabilité ouvrant droit à déduction		
Déplacements personnels professionnels		
Plus-values exonérées		
C.S.G. non déductible et R.D.S.		
Autres réintégitations et déductions personnelles		
<b>Revenu imposable</b>		19 680



## NOS BUREAUX EN FRANCE

BDO est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil qui privilégie un service de proximité aux entrepreneurs. Nos collaborateurs accompagnent les entreprises - TPE, PME ou grande entreprise - dans leurs opérations de gestion courante et à chaque étape de leur développement, en couvrant les enjeux comptables, financiers, fiscaux ou sociaux des dirigeants et opérationnels.

Nous sommes présents dans les villes suivantes :



### BDO ANNECY

Allée de la Mandallaz - Duo cité A - PAE de la Bouvarde  
74370 METZ-TESSY  
T. 04 50 27 69 83  
[annecy@bdo.fr](mailto:annecy@bdo.fr)

Votre associé : Hervé LE CURIEUX-BELFOND

Siège social : BDO Rhône-Alpes - 20 rue Fernand-Pelloutier - 38130 Echirolles Cedex  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Régions de Lyon et de Marseille  
Société de Commissaires aux Comptes Compagnie Régionale de Grenoble  
RCS 061 500 542 Grenoble - Siret 061 500 542 00243 - Code APE 6920Z  
SAS au capital de 3 000 000 Euros - N°TVA Intracommunautaire FR72061500542  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

**Bilan passif**

	31/03/2018	31/03/2017
<b>[CAPITAUX PROPRES]</b>		
Capital	90 097	90 097
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 010	9 010
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 274	9 274
Report à nouveau	23 989	42 940
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-101 688</b>	<b>66 929</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>[TOTAL CAPITAUX PROPRES]</b>	<b>30 682</b>	<b>132 370</b>
<b>[AUTRES FONDS PROPRES]</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>[TOTAL AUTRES FONDS PROPRES]</b>		
<b>[PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES]</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>[TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES]</b>		
<b>[DETTES(1)]</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	159 189	150 379
Emprunts et dettes financières diverses (3)	721	4 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 046	34 736
Dettes fiscales et sociales	13 851	13 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 941	13 372
Produits constatés d'avance (1)		
<b>[TOTAL DETTES]</b>	<b>214 748</b>	<b>216 883</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 430</b>	<b>349 253</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	100 384	115 199
(1) Dont à moins d'un an (a)	114 364	101 685
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	26 440	134
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

# Comptes Annuels

## Compte de résultat

	31/03/2018	31/03/2017	Abs.(M)	Abs. (%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	256 276	397 771	-141 495	-35,57
Production vendue (services)	22 706	50 316	-27 610	-54,87
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>278 983</b>	<b>448 087</b>	<b>-169 104</b>	<b>-37,74</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>		6 986	-6 986	-100,00
Production stockée	-745	2 350	-3 095	-131,70
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	19 271	5 800	13 471	232,24
Autres produits	12	1	12	NS
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>297 521</b>	<b>456 238</b>	<b>-158 717</b>	<b>-34,79</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvs	111 753	134 569	-22 816	-16,95
Variations de stock	-5 077	19 911	-24 987	-125,50
Autres achats et charges externes (a)	80 061	154 231	-74 170	-48,09
Impôts, taxes et versements assimilés	6 504	4 304	2 200	51,10
Salaires et traitements	104 771	86 238	18 532	21,49
Charges sociales	15 844	6 303	9 541	151,37
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	78 323	77 878	444	0,57
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	1	1		11,76
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>392 179</b>	<b>483 434</b>	<b>-91 255</b>	<b>-18,88</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-94 658</b>	<b>-27 197</b>	<b>-67 462</b>	<b>248,05</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7	8	-1	-9,45
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charg				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>-1</b>	<b>-9,45</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 597	6 682	-3 086	-46,17
Déficiences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières	32	16	17	103,97
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>3 629</b>	<b>6 698</b>	<b>-3 069</b>	<b>-45,82</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	<b>-3 622</b>	<b>-6 690</b>	<b>3 068</b>	<b>-45,86</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-98 280</b>	<b>-33 887</b>	<b>-64 393</b>	<b>190,03</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/03/2018	31/03/2017	Abs.(M)	Abs. (%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		726	-726	-100,00
Sur opérations en capital	21 667	120 500	-98 833	-82,02
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>21 667</b>	<b>121 226</b>	<b>-99 559</b>	<b>-82,13</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	450	20 411	-19 961	-97,80
Sur opérations en capital	24 624		24 624	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>25 074</b>	<b>20 411</b>	<b>4 664</b>	<b>22,85</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-3 408</b>	<b>100 815</b>	<b>-104 223</b>	<b>-103,38</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>319 195</b>	<b>577 472</b>	<b>-258 277</b>	<b>-44,73</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>420 883</b>	<b>510 543</b>	<b>-89 660</b>	<b>-17,56</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-101 688</b>	<b>66 929</b>	<b>-168 617</b>	<b>-251,93</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

**Bilan actif**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement Dépréciations</b>	<b>Net 31/03/2018</b>	<b>Net 31/03/2017</b>
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	651	651		
Fonds commercial (1)	3 049		3 049	3 049
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	365 299	237 996	127 303	154 403
Autres immobilisations corporelles	109 386	77 393	31 993	49 975
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	188		188	181
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 847		1 847	1 847
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>480 420</b>	<b>316 040</b>	<b>164 380</b>	<b>209 455</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	16 340		16 340	11 263
En-cours de production (biens et services)	8 000		8 000	8 745
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	51 032		51 032	53 368
Autres créances	850		850	6 479
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	860		860	2 075
Disponibilités				54 243
Charges constatées d'avance (3)	3 968		3 968	3 626
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>81 051</b>		<b>81 051</b>	<b>139 798</b>
Frais d'émission d'emprunt à étailler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>561 470</b>	<b>316 040</b>	<b>245 430</b>	<b>349 253</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## **CENTRE RESSOURCES**

Pour Personnes Cérébro-Lésées

18 rue du Val vert SEYNOD 74600 ANNECY  
Tél : 04 50 33 08 90 / Fax : 04 50 33 02 99  
centreressources74@gmail.com

Seynod, le 07 décembre 2018

### **CERTIFICAT**

Je soussignée, Dr Catherine AVEQUE, médecin MPR au Centre Ressources Pour Personnes Cérébro-Lésées, certifie avoir suivi M. Hervé MUGNIER-POLLET à la Clinique de rééducation Korian Le Mont Veyrier du.... au 18/06/2018. Après avoir quitté cet établissement, la poursuite de la prise en charge a été assurée par le Dr Sébastien DELAERE, médecin MPR jusqu'au 04/07/2018. Par la suite, dans le cadre de mes activités au Centre Ressources Pour Personnes Cérébro-Lésées, j'ai été amenée à poursuivre le suivi de M.MUGNIER-POLLET que j'ai revu en consultation le 06 décembre 2018.

A ce jour et compte tenu de l'évolution des déficiences cognitivo-comportementales, j'atteste qu'il n'était pas en mesure d'exercer une quelconque activité professionnelle fin septembre 2017 et que ses capacités d'abstraction ne lui permettaient pas d'appréhender les enjeux du courrier qu'il a rédigé ce jour-là.

A ce jour, la tentative de reprise de son activité professionnelle en mi-temps thérapeutique soulève d'importants problèmes d'efficacité et de capacité à occuper le poste de travail.

Certificat fait à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour faire valoir ce que de droit

**Dr Catherine AVEQUE**  
**Médecin MPR**



AVIS D'ARRÊT  
de travail

6170\*05

MIN-PRE

initial  de prolongation (\*)

volet 1, à adresser  
au service médical

*Copy*

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'avis de l'enveloppe N° 1a Médecin-Conseil  
61110241-L161, L162, L163-8m, L1234, L5761, L613-20, P.321-11-1, D.322-20, 613-19, D.612-25 du Code de la sécurité sociale, L.703-4 et 702-18-1 du Code du travail et de la sécurité sociale

numéro d'immatriculation 1 6 7 0 1 7 4 0 1 0 0 7 6 3 2

nom et prénom MUGNIER POLLET, MUGNIER POLLET

(nom de famille - de naissance, ainsi, si l'y a lieu, du nom d'usage) HERVE

code de l'organisme de rattachement (voir votre classification papier Vitaly)

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) : 325 route de Paterre

code postal 74 410 ville ST Eustache

n° téléphone :

bâtiment : étage : appartement : code d'accès de la résidence :

(\*) Personne à laquelle de votre celles est obligatoire si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

activité salariée  fonctionnaire  profession indépendante  activité non salariée agricole  précisez votre situation (voir notice ②)

comme employé  date de cessation d'activité

l'arrêt présent fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice ②) : oui  date

non

l'arrêt présent fait-il suite à une cure thérale ?

non

l'arrêt présent est-il en rapport avec l'effusion pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ?

oui  non

(\*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial,

cochez la case correspondante (voir notice ②) :

medecin remplaçant le médecin traitant

medecin spécialiste consulté  
à la demande du médecin traitant

à l'occasion d'une  
hospitalisation

autre cas  précisez et indiquez le motif :

nom, prénom ou dénomination sociale S.A.R.L. Mugnier Pollet  
père et fils

n° téléphone :  
e-mail :

adresse 163 chemin de la Bevette 74 410 ST EUSTACHE

MUGNIER POLLET, MUGNIER POLLET HERVE

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) :

Vendredi sept Juillet deux mille dix-sept

inclus

et prescrit un arrêt de travail jusqu'au

- en lettres : Vendredi sept Juillet deux mille dix-sept  
- en chiffres : 07.07.2017

sans rapport  en rapport  avec une affection de longue durée (voir notice ②)

sans rapport  en rapport  avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice ②)

sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées : oui  à partir du

non

(lorsqu'il(s) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice ②)

par exception, pour raison médicale d'ordre justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non  oui  à partir du

(voir notice ②)

et prescrit un temps partiel pour raison médicale du

80

(voir notice ②)

sans rapport  en rapport  avec une affection de longue durée (voir notice ②)

\* une des deux cases doit être obligatoirement cochée

éléments d'ordre médical (voir notices ②)

Classification du motif médical

63 éléments en toutes lettres :

Polytraumatisme en quad avec TC

REVOL Julien	Identification du praticien CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS (nom et prénom) RECHIRURGIE 1 avenue de l'Hôpital - Metz-Tessy BP 90074 74374 PRINGY CEDEX identifiant Fax 04 50 63 65 69 - Tel. 04 50 63 61 19	Identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) CH ANNECY GENEVOIS SITE ANNECY 1 avenue de l'hôpital - BP 90074 - Metz-Tessy 74374 PRINGY Cédex n° de la structure 7 4 0 0 0 0 2 3 7 NIN, FINESS ou SIRET
--------------	---	--

date 0 7 0 6 2 0 1 7 signature du praticien

MIN-PRE 634165

66 CY GENEVOIS SITE ANNECY  
RUE DE L'HOPITAL  
570 EPAGNY METZ-TESSY

N° FINESS : 740000237

6 pue

(2)

## BULLETIN DE SITUATION

### PATIENT

N° de dossier : 117208422

Nom / Prénom : MUGNIER POLLET/HERVE

Nom Naissance: MUGNIER POLLET

Né(e) le : 20/01/1967 à ANNECY

Adresse : 325 ROUTE DE PATERIER

74410 SAINT EUSTACHE

Tél : 04 50 32 37 13      Télécom : 04 50 32 37 13 // 06      Port : 06 08 54 23 48

Entré(e) le : 28/05/2017      à 12h10      Transporteur HELICO

Présent(e) le : 07/06/2017

Actes Exo. > au seuil

### ASSURÉ

N°Matricole : 1670174010076 32

Nom / Prénom : MUGNIER POLLET/HERVE

Organisme : MSA EXPLOITANTS

02 741 000 0

Sécurité sociale 2 BD DU FIER

74993 ANNECY

Fait à : EPAGNY METZ-TESSY

Le : 07/06/2017



Maison Départementale des Personnes  
Handicapées de Haute-Savoie (MDPH)  
26 avenue de Chevène - CS 20123  
74.003 ANNECY Cedex  
Site Internet : [www.mdpf74.fr](http://www.mdpf74.fr)

Courrier à conserver  
Gardez cet original et faites des  
photocopies

**Votre contact :**

- ① 04.50.33.22.50  
✉ mdpf@mdp74.fr

**Références du dossier :**

- Date de naissance : 20/01/1967
- N° de dossier : 00386863
- Identifiant (NIR) :
- MSA : 167017401007632

**Les étapes de votre demande :**

Réception de votre  
demande

Evaluation de votre  
demande

Decision

**Notification de décision suite à la demande  
pour Monsieur HERVE MUGNIER-POLLET**

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 23/07/2018.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 07/05/2019.

**La CDAPH vous attribue : Orientation professionnelle vers le marché du travail qui est  
valable du 07/05/2019 au 06/05/2029.**

Après évaluation de vos capacités et de votre projet professionnel, la CDAPH a reconnu que vous pouvez suivre une formation de droit commun. L'accompagnement par le service public de l'emploi permet de compenser vos difficultés d'insertion ou de maintien dans l'emploi.

La décision de la CDAPH du 07/05/2019 termine le traitement de votre demande portant sur Orientation professionnelle.



Maison Départementale des Personnes  
Handicapées de Haute-Savoie (MDPH)  
26 avenue de Chevène - CS 20123  
74 003 ANNECY Cedex  
Site Internet : [www.mdpf74.fr](http://www.mdpf74.fr)

**Courrier à conserver**  
Gardez cet original et faites des  
photocopies

Vous pouvez contester cette décision de la CDAPH pendant les 2 prochains mois comme  
indiqué à la dernière page de ce courrier.

Françoise RAYOT,  
Présidente de la Commission des Droits et  
de l'Autonomie des Personnes  
Handicapées

Conformément à l'article L.114-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, vous avez la  
possibilité de solliciter un plan d'accompagnement global auprès de la MDPH si l'orientation prévue  
par la décision de la CDAPH ne peut pas être mise en œuvre.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous  
bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous  
pouvez exercer en vous adressant à la MDPH.

« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2019**  
**Approbation des comptes au titre de l'exercice clos au 31/03/2018**

---

L'an Deux Mille dix-Neuf et le 15 mai 2019

A SAINT-EUSTACHE,

Les associés de la société « Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils », société à responsabilité limitée au capital de 90.097, 37 €, divisé en 5910 parts de 15,2449 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Assistent à la réunion :

- Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé  
Propriétaire de QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS parts  
Ci..... 4.433 parts

- Madame Angélique COLOMBIER épouse MUGNIER-POLLET Hervé  
Propriétaire de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT parts  
Ci..... 1.477 parts

Soit la totalité des associés possédant 5.910 parts sociales composant le capital social  
Ci..... 5.910 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Angélique MUGNIER-POLLET, associée présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Questions diverses,

M. P. H

AC

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et chaque associé renonce à se prévaloir de toute cause de nullité susceptible de résulter du défaut de respect des règles de forme prescrites par la loi ou les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT-HUIT EUROS (101 688 €) de la manière suivante :

- 101 688 € au compte « Report à nouveau »,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. P. H

AC

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations intervenues entre MUGNIER-POLLET Hervé et Madame Angélique MUGNIER-POLLET et la société au cours de l'exercice écoulé, telles que ces opérations résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Elle prend également acte des informations contenues dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé n'ayant pas participé au vote pour la partie le concernant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

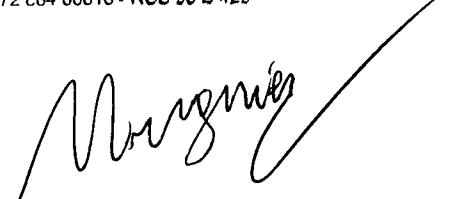
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé.

Le 15 mai 2019

Mr Hervé MUGNIER-POLLET

Mme Angélique MUGNIER-POLLET

SARL MUGNIER-POLLET Père & Fils  
Travaux forestier : Conseil - Achat - Vente  
74410 SAINT-EUSTACHE  
Tél. 04 50 32 02 65 ou 06 08 54 23 48  
SIRET 378 472 864 00016 - RCS 90 B 429



M. P. H



AC

« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

FEUILLE DE PRÉSENCE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2019

EXERCICE CLOS AU 31/03/2018

---

ASSOCIES	PRESENTS	ABSENTS	RÉPRÉSENTES
----------	----------	---------	-------------

---

- Madame MUGNIER-POLLET Angélique

---

- Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé

---

M. P. H

AC

« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2019  
Approbation des comptes au titre de l'exercice clos au 31/03/2018

---

L'an Deux Mille dix-Neuf et le 15 mai 2019

A SAINT-EUSTACHE,

Les associés de la société « Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils », société à responsabilité limitée au capital de 90.097, 37 €, divisé en 5910 parts de 15,2449 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Assistant à la réunion :

- Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé  
Propriétaire de QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS parts  
Ci..... 4.433 parts

- Madame Angélique COLOMBIER épouse MUGNIER-POLLET Hervé  
Propriétaire de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT parts  
Ci..... 1.477 parts

Soit la totalité des associés possédant 5.910 parts sociales composant le capital social  
Ci..... 5.910 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Angélique MUGNIER-POLLET, associée présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Questions diverses,

M. P. H

A C

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et chaque associé renonce à se prévaloir de toute cause de nullité susceptible de résulter du défaut de respect des règles de forme prescrites par la loi ou les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT-HUIT EUROS (101 688 €) de la manière suivante :

- 101 688 € au compte « Report à nouveau »,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. P. H

AC

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations intervenues entre MUGNIER-POLLET Hervé et Madame Angélique MUGNIER-POLLET et la société au cours de l'exercice écoulé, telles que ces opérations résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Elle prend également acte des informations contenues dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé n'ayant pas participé au vote pour la partie le concernant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé.

Le 15 mai 2019

Mr Hervé MUGNIER-POLLET

Mme Angélique MUGNIER-POLLET

SARL MUGNIER-POLLET Père & Fils  
Travaux forestier : Conseil - Achat - Vente  
74410 SAINT-EUSTACHE  
Tél. 04 50 32 02 65 ou 06 08 54 23 48  
SIRET 378 472 864 00016 - RCS 90 B 429



AC




« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

FEUILLE DE PRESENCE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2019

EXERCICE CLOS AU 31/03/2018

---

ASSOCIES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES
----------	----------	---------	--------------

---

- Madame MUGNIER-POLLET Angélique

---

- Monsieur MUGNIER-POLLET Hervé

---

M. P. H

AC

« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**  
**VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 mai 2019**

---

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de de CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (101 688 €) de la manière suivante :

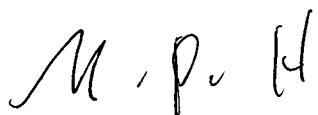
- 101 688 € au compte « Report à nouveau »,
- 

Pour extrait certifié conforme.

Le 29 avril 2019

Mr Hervé MUGNIER-POLLET  
Gérant

SARL MUGNIER-POLLET Père & Fils  
Travaux forestier : Conseil - Achat - Vente  
74410 SAINT-EUSTACHE  
Tél. 04 50 32 02 65 ou 06 08 54 23 48  
SIRET 378 472 864 00016 - RCS 90 B 429



« Entreprise MUGNIER-POLLET Père et Fils »  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 90097, 37 Euros  
Siège social : « Hameau de Paterier »  
74410 - SAINT-EUSTACHE -  
RCS ANNECY B 378 472 864

---

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**  
**VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 mai 2019**

---

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de de CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (101 688 €) de la manière suivante :

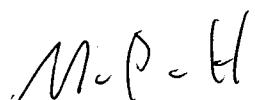
- 101 688 € au compte « Report à nouveau »,
- 

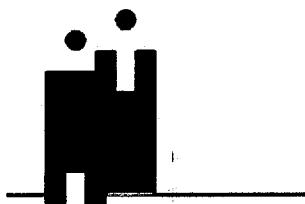
Pour extrait certifié conforme.

Le 29 avril 2019

Mr Hervé MUGNIER-POLLET  
Gérant

SARL MUGNIER-POLLET Père & Fils  
Travaux forestier : Conseil - Achat - Vente  
74410 SAINT-EUSTACHE  
Tél. 04 50 32 02 65 ou 06 08 54 23 48  
SIRET 378 472 864 00016 - RCS 90 B 429





**Véronique CANET**

Avocat au Barreau d'ANNECY

MASTER I DROIT DES AFFAIRES Université de PARIS II PANTEON-ASSAS

MASTER II DROIT DU DOMMAGE CORPOREL Université de SAVOIE

ARRIVÉE FR

R.C.S ANNECY

19, avenue du Parmelan

74000 - ANNECY -

Annecy, le 4 juin 2019

N/ REF : SARL « MUGNIER-POLLET PERE & FILS » AGAO COMPTES AU 31.03.2017

V/ REF : RCS ANNECY B 378 472 864

N° d'immatriculation RCS : B 378 472 864

Dépôt des comptes annuels Exercice clos le 31.03.18  
Et explications pour le retard

Cher Maître,

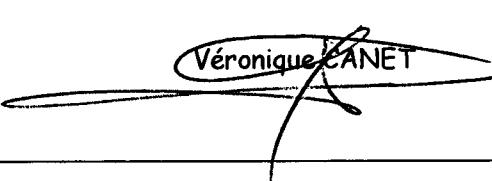
Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, aux fins de DEPOT les pièces suivantes :

- 2 ORIGINAUX DU PROCES-VERBAL D'AGAO DU 31/10/2018 approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018,
- 2 RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT
- 1 COMPTE ANNUEL EXERCICE CLOS LE 31.03.18
- CHEQUE DE 45,73 €
- 1 pouvoir.

Je précise que le retard du dépôt des comptes est lié au grave accident dont le Gérant, Mr Hervé MUGNIER-POLLET, a été la victime le 28 mai 2017 et pour lequel il a été en arrêt de travail jusqu'au 31 décembre 2018. Mr MUGNIER-POLLET ayant subi un grave traumatisme crânien, il présente à ce jour des déficiences cognitivo-comportementales (Cfr Certificat du Dr AVEQUE Centre ressources pour personnes cérébro-lésées).

Je vous remercie de bien vouloir me retourner les documents justificatifs.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Cher Maître, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Véronique CANET

12, rue du Lac - 74000 - ANNECY -

Case Palais n° 7

Parkings : Palais de Justice ou Bonlieu

Tel : 04.50.10.45.84

Fax : 04.50.51.85.91

canet-avocat@wanadoo.fr